



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 14 décembre 2018

Publié le 26 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

| | | |
|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| M. François REBSAMEN | Mme Christine MARTIN | M. Patrick ORSOLA |
| M. Pierre PRIBETICH | Mme Stéphanie MODDE | M. François NOWOTNY |
| M. Thierry FALCONNET | M. Nicolas BOURNY | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| M. Patrick CHAUPUIS | M. Mohamed BEKHTAOUI | Mme Florence LUCISANO |
| Mme Nathalie KOENDERS | Mme Lê Chinh AVENA | M. Jean DUBUET |
| M. Rémi DETANG | Mme Hélène ROY | Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| Mme Catherine HERVIEU | M. Georges MAGLICA | M. Gaston FOUCHERES |
| M. José ALMEIDA | M. Joël MEKHANTAR | Mme Céline TONOT |
| M. Jean-François DODET | Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | M. Jean-Philippe MOREL |
| Mme Colette POPARD | M. Christophe BERTHIER | M. Jean-Michel VERPILLOT |
| Mme Danielle JUBAN | M. Jean-Claude DECOMBARD | Mme Corinne PIOMBINO |
| M. Frédéric FAVERJON | M. Laurent BOURGUIGNAT | M. Jean-Louis DUMONT |
| Mme Sladana ZIVKOVIC | Mme Chantal OUTHIER | M. Patrick BAUDEMONT |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Emmanuel BICHOT | M. Dominique SARTOR |
| M. Patrick MOREAU | Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES | Mme Michèle LIEVREMONT |
| M. Jean-Claude GIRARD | Mme Frédérique DESAUBLIAUX | M. Philippe BELLEVILLE |
| Mme Anne DILLENSEGER | M. Hervé BRUYERE | M. Gilbert MENUET |
| Mme Badiaâ MASLOUHI | Mme Sandrine RICHARD | Mme Noëlle CABBILLARD |
| M. Jean-Patrick MASSON | Mme Claudine DAL MOLIN | M. Adrien GUENE |
| M. Benoît BORDAT | M. Yves-Marie BRUGNOT | M. Cyril GAUCHER. |
| M. Jean-Yves PIAN | M. Guillaume RUET | |
| Mme Françoise TENENBAUM | M. Louis LEGRAND | |

Membres absents :

| | |
|------------------------------|---|
| Mme Chantal TROUWBORST | M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET |
| M. Alain HOUPERT | Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN |
| M. François HELIE | M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN |
| M. Édouard CAVIN | M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT |
| M. Jacques CARRELET DE LOISY | M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD |
| | Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT |
| | M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD |
| | Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET |
| | Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG |
| | M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD. |

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat - Résidence sociale Abrioux - Habellis - Demande de subvention

Habellis va engager la construction d'une nouvelle résidence sociale située 26 rue du Commandant Abrioux à Dijon. Ce projet a été élaboré en concertation avec la Ville de Dijon, le Centre communal d'action sociale (CCAS), gestionnaire de la structure, la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) en charge de l'aménagement de l'Ecocité Jardin des Maraîchers, les services de l'Etat et Dijon métropole.

L'actuel foyer, qui sera déconstruit après la livraison du futur établissement, a été mis en service en 1974 et comporte 173 places au sein de 60 chambres, 63 studios et 50 T1bis. L'obsolescence de son bâti notamment en termes d'accessibilité et de qualité thermique ainsi que l'inadéquation des conditions de logements vis-à-vis des besoins actuels des résidents en matière de typologies notamment ont amené les parties prenantes de cette opération et leurs partenaires à opter pour la construction d'un nouvel établissement.

L'offre de la future résidence comprenant 156 logements sera composée de 126 T1, 24 T2, 4 T3 et 2 T4. Elle pourra ainsi accueillir des personnes seules, des couples ainsi que des familles avec enfants. Il est rappelé que la résidence sociale permet, pour chacun de ses résidents, une sécurisation de son parcours d'insertion par un accompagnement adapté. Elle répond aux évolutions sociétales en matière de précarisation économique et sociale, de décohabitation ou recomposition conjugale et familiale, d'insertion et de mobilité professionnelle notamment des jeunes.

Cette opération repose sur un budget d'investissement de près de 9,8 millions d'euros. Le dossier de financement relevant du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAi) a été agréé par la métropole au titre de sa gestion déléguée des aides à la pierre de l'État pour un montant de 1 048 000 € de subventions. Habellis aura recours également à des emprunts auprès d'Action Logement et de la Caisse des Dépôts et Consignations. L'opérateur mobilisera des fonds propres à hauteur de 9 % du coût d'opération (soit 849 000 €).

Afin de concourir à la maîtrise des redevances des résidents et notamment de leur reste à charge, il est proposé que Dijon métropole apporte, au bénéfice du projet de reconstruction de la résidence sociale Abrioux, un concours financier à hauteur de 500 000 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à Habellis – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de reconstruction de la résidence sociale Abrioux une subvention d'un montant de 500 000 € ;
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par Habellis, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)